



DIPE/23-985-856 du 16/10/2023

ÉVALUATION DES CONTRACTUELS D'ENSEIGNEMENT, D'ÉDUCATION ET PSYCHOLOGUES DE L'ÉDUCATION NATIONALE - ANNEE SCOLAIRE 2023/2024

Références : Loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État - Loi n°2005-843 du 26 Juillet 2005 portant diverses mesures de transposition du droit communautaire à la fonction publique - Décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels de l'État pris pour l'application de l'article 7 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État - Décret n°2016-1171 du 29 août 2016 relatif aux agents contractuels recrutés pour exercer des fonctions d'enseignement, d'éducation et d'orientation dans les écoles, les établissements publics d'enseignement du second degré ou les services relevant du ministre chargé de l'Éducation nationale – Arrêté du 29 août 2016 relatif à l'évaluation professionnelle des agents contractuels recrutés pour exercer des fonctions d'enseignement, d'éducation et d'orientation dans les écoles, les établissements publics d'enseignement du second degré ou les services relevant du ministre chargé de l'Éducation nationale

Destinataires : Mesdames et messieurs les chefs d'établissement du second degré – Mesdames et messieurs les directeurs de CIO

Dossier suivi par : Mme ALESSANDRI, chef de bureau - Tel : 04 42 91 74 26 - laure.alessandri@ac-aix-marseille.fr - MmeANTHOINE, gestionnaire - Tel : 04 42 91 74 16 - agnes.anthoine@ac-aix-marseille.fr - DIPE - Bureau des actes collectifs

I – CAMPAGNE D'ÉVALUATION PROFESSIONNELLE

Par application de l'article 13 du décret du 29 août 2016, les personnels non titulaires en poste, bénéficiaires d'un contrat à durée indéterminée et ceux engagés depuis plus d'un an en contrat à durée déterminée, doivent recevoir une évaluation professionnelle au moins tous les 3 ans. Cette évaluation doit permettre de situer l'agent sur sa manière de servir et peut avoir des répercussions sur l'avenir professionnel de l'agent, notamment en termes de réévaluation de sa rémunération.

L'évaluation est établie par le recteur qui rédige alors une appréciation générale en se fondant sur :

- Le rapport d'inspection pédagogique rédigé par l'inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régional ou l'inspecteur de l'Éducation nationale compétent ou par un de leurs représentants (rapport établi cette année ou les années précédentes) et du chef d'établissement, ou par l'inspecteur de l'Éducation nationale chargé de l'information et de l'orientation et du directeur du CIO lorsque l'agent exerce des fonctions de PSYEN
- Le compte rendu d'évaluation professionnelle rédigé par le chef d'établissement ou le directeur du CIO

L'appréciation finale qui sera rédigée par le recteur se fonde sur l'analyse croisée du corps d'inspection pédagogique et du chef d'établissement.

Une liste des enseignants non titulaires répondant à ces critères sera constituée par la division des personnels enseignants (DIPE) et transmise **aux seuls établissements ayant des agents concernés par cette évaluation.**

Dans l'hypothèse d'affectations multiples, l'évaluateur est le chef de l'établissement au sein duquel l'agent effectue le plus grand nombre d'heures.

Dans l'hypothèse d'un service partagé de quotités égales, chaque chef d'établissement doit évaluer l'agent.

A l'instar de ce qui a été arrêté pour les professeurs titulaires, vous trouverez ci-joint en annexes les documents relatifs à l'évaluation des agents non titulaires.

En votre qualité de supérieur hiérarchique direct, vous aurez à mener un entretien professionnel et à rédiger un compte-rendu d'évaluation à l'issue de celui-ci, modèle joint en annexe. Vous devrez adresser ce compte-rendu à la division des personnels enseignants - bureau des actes collectifs **pour le 29 mars 2024, délai de rigueur**, à l'adresse suivante : evaluation.cten@ac-aix-marseille.fr

Le corps d'inspection pédagogique formalisera également son appréciation, sur le modèle joint en annexe 2, en joignant un rapport d'inspection pédagogique.

J'insiste sur les modalités de signature du compte rendu et les navettes qui en découlent :

- Une fois l'entretien conduit, il vous appartient de communiquer le compte-rendu complet qui vous sera adressé par la division des personnels enseignants (DIPE), à l'agent concerné qui peut y apposer ses observations sans le signer, et de le retourner ensuite à la division des personnels enseignants, à l'adresse susmentionnée
- Une fois signé par le recteur, l'ensemble des pièces est renvoyé à l'établissement pour signature de l'agent
- Une fois signé par l'agent, le compte rendu sera retourné par l'établissement à la division des personnels enseignants - bureau de gestion concerné, qui le versera au dossier de l'agent.

Il importe que cette évaluation soit établie avant le terme de l'exercice de l'agent. C'est pourquoi j'attire tout particulièrement votre attention sur le respect du calendrier.

II – ÉVALUATION DE FIN DE CONTRAT

Indépendamment de cette campagne d'évaluation, et pour tous les enseignants contractuels non concernés par la campagne d'évaluation professionnelle trisannuelle, je vous remercie d'établir et de m'adresser la fiche d'évaluation (sise en annexe 5) à chaque fin de contrat. Vous porterez un avis « favorable » ou « défavorable » au renouvellement du contrat.

En cas d'avis défavorable, vous devrez établir un rapport détaillé. Le contractuel ou vacataire devra contresigner ce rapport, précédé de la mention « lu et pris connaissance ». Un exemplaire lui sera remis.

Le(s) compte rendu(s) d'évaluation de fin de contrat devront parvenir au rectorat à la division des personnels enseignants - bureau des actes collectifs **pour le 29 mars 2024, délai de rigueur** à l'adresse suivante : evaluation.cten@ac-aix-marseille.fr

III – SYNTHÈSE DES MODALITÉS D'ÉVALUATION

Personnels concernés	Modalités d'affectation	Évaluateurs	Fiche d'évaluation
Agent nouvellement recruté	affecté sur un seul ou plusieurs établissements	Le chef d'établissement où l'agent effectue le plus grand nombre d'heures ou les chefs d'établissement en cas de quotité égale	fiche de fin de contrat (annexe 5 de la circulaire)
Agent en CDD ou CDI ne répondant pas aux critères d'évaluation professionnelle au titre de la campagne de l'année N	affecté sur un seul ou plusieurs établissements	Le chef d'établissement où l'agent effectue le plus grand nombre d'heures ou les chefs d'établissement en cas de quotité égale	fiche de fin de contrat (annexe 5 de la circulaire)
Agent en CDD ou CDI répondant aux critères d'évaluation professionnelle au titre de la campagne de l'année N	affecté sur un seul ou plusieurs établissements	<ul style="list-style-type: none"> • Le chef d'établissement où l'agent effectue le plus grand nombre d'heures ou les chefs d'établissement en cas de quotité égale • L'inspecteur 	compte-rendu d'évaluation professionnelle (annexes 1 à 3 de la circulaire)

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à l'application de l'ensemble de ces instructions.

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, David LAZZERINI, Directeur des Relations et des Ressources Humaines

ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024

**COMPTE RENDU D'ÉVALUATION PROFESSIONNELLE
(Personnels contractuels d'enseignement)**

Nom : **Établissement d'exercice et commune :**
Prénom : **Discipline de recrutement :**

Quotité de travail :
Date de l'entretien : **Date de début du contrat :**

À COMPLÉTER PAR LE CHEF D'ÉTABLISSEMENT

Niveau d'expertise	Non satisfaisant	À consolider	Satisfaisant	Très satisfaisant
Coopérer au sein d'une équipe				
Contribuer à l'action de la communauté éducative et coopérer avec les parents d'élèves et les partenaires de l'école/l'établissement				
Installer et maintenir un climat propice aux apprentissages				
Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques au sein de l'établissement				
Accompagner les élèves dans leur parcours de formation au sein de l'établissement				
S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel dans la communauté scolaire				

❖ **Appréciation littéraire du chef d'établissement :**

Signature du chef d'établissement :

Observations éventuelles de l'agent :

ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024

RAPPORT D'ÉVALUATION PROFESSIONNELLE
(Personnels contractuels d'enseignement)

Nom : Établissement d'exercice et commune :
Prénom : Discipline de recrutement :
Date de l'entretien : Quotité de travail :
Date de début du contrat :

À COMPLÉTER PAR L'INSPECTEUR

Nom de l'inspecteur :

Niveau d'expertise	Non satisfaisant	À consolider	Satisfaisant	Très satisfaisant
Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique				
Utiliser un langage clair et adapté et intégrer dans son activité la maîtrise de la langue écrite et orale par les élèves				
Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves				
Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves				
Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves				
Agir en éducateur responsable selon des principes éthiques au sein de la discipline et dans la conduite de la classe				
Accompagner les élèves dans leur parcours de formation au sein de la classe				
S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel en approfondissant ses compétences professionnelles				

❖ **Rapport littéral de l'inspecteur :**

Signature de l'inspecteur :

Observations éventuelles de l'agent :

**NOM PRÉNOM :
DISCIPLINE :**

Appréciation finale de l'autorité académique

❖ **Appréciation de l'autorité hiérarchique :**

Non satisfaisant	À consolider	Satisfaisant	Très satisfaisant

Signature de l'autorité académique :

Signature de l'agent et observations éventuelles :

Date :

Signature :

ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024

**COMPTE RENDU D'ÉVALUATION PROFESSIONNELLE
(Conseillers principaux d'éducation)**

Nom :
Prénom :

Établissement d'exercice et commune :

Date de l'entretien :

Quotité de travail :
Date de début du contrat :

À COMPLÉTER PAR LE CHEF D'ÉTABLISSEMENT

Niveau d'expertise	Non satisfaisant	À consolider	Satisfaisant	Très satisfaisant
Collaborer, dans le cadre du suivi des élèves, avec l'ensemble des acteurs de la communauté éducative et les partenaires de l'établissement				
Contribuer, en lien avec les autres personnels, au respect des règles de vie et de droit dans l'établissement				
Assurer l'animation de l'équipe de vie scolaire et organiser son activité				
Organiser les conditions de vie des élèves dans l'établissement et contribuer à la qualité du climat scolaire				
Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques au sein de l'établissement				
Accompagner les élèves dans leur parcours de formation et leur projet professionnel au sein de l'établissement				
S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel dans la communauté scolaire				

❖ **Appréciation littérale du chef d'établissement**

Signature du chef d'établissement :

Observations éventuelles de l'agent :

ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024

**RAPPORT D'ÉVALUATION PROFESSIONNELLE
(Conseillers principaux d'éducation)**

Nom : _____ **Établissement d'exercice et commune :** _____
Prénom : _____

Date de l'entretien : _____ **Quotité de travail :** _____
Date de début du contrat : _____

À COMPLÉTER PAR L'INSPECTEUR

Nom de l'inspecteur : _____

Niveau d'expertise	Non satisfaisant	À consolider	Satisfaisant	Très satisfaisant
Assurer le suivi pédagogique et éducatif individuel et collectif des élèves				
Participer à l'élaboration de la politique éducative de l'établissement, coordonner la mise en œuvre et assurer le suivi du volet éducatif du projet d'établissement				
Utiliser un langage clair et adapté aux situations éducatives rencontrées et intégrer dans son activité la maîtrise des codes de communication par les élèves				
Appréhender, construire et mettre en œuvre des situations éducatives prenant en compte la diversité des élèves				
Contribuer à la formation à une citoyenneté participative				
Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques				
Accompagner les élèves dans leur parcours de formation et leur projet professionnel au sein de l'établissement				
S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel en approfondissant ses compétences professionnelles				

❖ **Rapport littéral de l'inspecteur :**

Signature de l'inspecteur :

Observations éventuelles de l'agent :

NOM PRÉNOM :

Appréciation finale de l'autorité académique

❖ **Appréciation de l'autorité hiérarchique :**

Non satisfaisant	À consolider	Satisfaisant	Très satisfaisant

Signature de l'autorité académique :

Signature de l'agent et observations éventuelles :

Date :

Signature :

ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024

**COMPTE RENDU D'ÉVALUATION PROFESSIONNELLE
(psychologue de l'Éducation nationale - EDO)**

Nom :

Établissement d'exercice et commune :

Prénom :

Quotité de travail :

Date de l'entretien :

Date de début du contrat :

À COMPLÉTER PAR LE DIRECTEUR DE CIO

Niveau d'expertise	Non satisfaisant	À consolider	Satisfaisant	Très satisfaisant
Intervenir auprès des élèves et des étudiants pour un accompagnement spécifique favorisant l'élaboration progressive de leurs projets d'avenir, et de leur accès à l'autonomie				
Apporter leur expertise dans la prise en compte des problématiques spécifiques de l'adolescence et dans la contribution à la réussite scolaire et universitaire				
Participer en collaboration avec les équipes enseignantes à la construction et au suivi des parcours des élèves, des étudiants et des jeunes adultes en retour en formation initiale				
Apporter leur contribution à la réflexion collective du district ou du bassin sur l'orientation et l'affectation				
Analyser les situations éducatives et institutionnelles				
Mettre en place des dispositifs d'écoute, de dialogue, d'échanges autour et selon les besoins des enfants et des adolescents				
Contribuer à la réussite scolaire de tous les élèves selon la nature de leurs besoins				
Prendre part à l'instauration d'un climat scolaire bienveillant et de conditions d'études propices aux apprentissages				
Apporter des éléments de compréhension adaptés à la prise de décision au sein des instances requérant l'avis du PSYEN				

❖ **Appréciation littérale du directeur de CIO :**

Signature du directeur de CIO :

Observations éventuelles de l'agent :

ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024

**RAPPORT D'ÉVALUATION PROFESSIONNELLE
(psychologue de l'Éducation nationale - EDO)**

Nom : _____ **Établissement d'exercice et commune :** _____
Prénom : _____

Date de l'entretien : _____ **Quotité de travail :** _____
Date de début du contrat : _____

À COMPLÉTER PAR L'INSPECTEUR

Nom de l'inspecteur : _____

Niveau d'expertise	Non satisfaisant	À consolider	Satisfaisant	Très satisfaisant
Connaître et appliquer les principes du code de déontologie de la profession de psychologue dans le respect des règles déontologiques de la fonction publique				
Connaître les structures, l'organisation du système éducatif, les dispositifs et les missions des autres personnes				
Connaître les politiques éducatives nationales et académiques et celles dédiées à l'inclusion scolaire de tous les enfants et adolescents				
Apporter une contribution en tant que psychologue à leur mise en œuvre au sein des écoles et établissements d'enseignement et auprès des équipes éducatives				
Analyser les situations éducatives et institutionnelles				
Mettre en place des dispositifs d'écoute, de dialogue, d'échanges autour et selon les besoins des enfants et des adolescents				
Contribuer à la réussite scolaire de tous les élèves selon la nature de leurs besoins				
Prendre part à l'instauration d'un climat scolaire bienveillant et de conditions d'études propices aux apprentissages				
Apporter des éléments de compréhension adaptés à la prise de décision au sein des instances requérant l'avis du PSYEN				

❖ **Rapport littéral de l'inspecteur :**

Signature de l'inspecteur :

Observations éventuelles de l'agent :

ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024

NOM – PRÉNOM :

Appréciation finale de l'autorité académique

❖ **Appréciation de l'autorité hiérarchique :**

Non satisfaisant	À consolider	Satisfaisant	Très satisfaisant

Signature de l'autorité académique :

Signature de l'agent et observations éventuelles :

Date :

Signature :



**RAPPORT D'ÉVALUATION PROFESSIONNELLE
(mission de lutte contre le décrochage scolaire)**

Nom :

Prénom :

Quotité de travail :

Grade :

Catégorie :

Date d'entrée dans l'Éducation nationale :

Établissement d'affectation :

Réseau (s) d'intervention :

Date d'affectation :

Niveau d'expertise	Non satisfaisant	À consolider	Satisfaisant	Très satisfaisant
<p>Participer et mettre en œuvre des actions de Prévention des Ruptures Scolaires</p> <ul style="list-style-type: none"> - Conduire des entretiens de situation - Participer aux dispositifs de prévention dans les établissements (GPDS...) - Suivis individualisés d'élèves en risque de décrochage scolaire - Mettre en œuvre des actions collectives de prévention des ruptures scolaires (préciser) : - Participation à la construction de parcours de jeunes et en assurer le suivi 				
<p>Mettre en place des actions de remobilisation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement personnalisé du jeune - Constitution et coordination de l'équipe pédagogique - Suivis de stages en entreprises 				
<p>Face à face pédagogique</p> <ul style="list-style-type: none"> - Discipline(s) enseignée(s) : 				
<p>Suivi et réalisation des actions / bilan et évaluation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Analyse quantitative et qualitative - Suivi administratif et financier - Conduite de projet(s) 				

<p><u>Construire et animer des partenariats interne :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Identifier les besoins - Participer et animer des formations ou actions de sensibilisation en direction des équipes - Participer et contribuer aux réunions de travail (MLDS, CIO...) 				
<p><u>Construire et entretenir le partenariat externe :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Relation avec les plates-formes de suivi et d'appui aux décrocheurs (PSAD) : repérage et suivi de jeunes déscolarisés - Relation avec les entreprises - Développer et animer les partenariats : Missions Locales, CFA, MFR, PJJ..., acteurs sociaux et éducatifs... 				
<p><u>Se former :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Participer aux stages de formation - Elaborer et animer des échanges de pratique et/ou des actions de formation 				
<p><u>Autres :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Implication dans la vie de l'établissement et rayonnement 				

❖ **Appréciation littérale du chef d'établissement :**

Signature du chef d'établissement :

❖ **Rapport littéral de l'inspecteur :**

Signature de l'inspecteur :

Observations éventuelles de l'agent :



**ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Annexe 4-b
MLDS**

ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024

NOM PRÉNOM :

Appréciation finale de l'autorité académique

❖ **Appréciation de l'autorité hiérarchique :**

Non satisfaisant	À consolider	Satisfaisant	Très satisfaisant

Signature de l'autorité académique :

Signature de l'agent et observations éventuelles :

Date :

Signature :



**FICHE D'ÉVALUATION PAR LE CHEF D'ÉTABLISSEMENT
FIN DE CONTRAT**

**(Personnels contractuels d'enseignement, d'éducation ou psychologue de
l'Éducation nationale)**

A - M. Mme :

DISCIPLINE :

NOM PATRONYMIQUE :

PRÉNOM :

ÉTABLISSEMENT D'EXERCICE :

QUOTITÉ DE TRAVAIL :

PÉRIODE DU

AU

B - CADRE RÉSERVÉ AU CHEF D'ÉTABLISSEMENT

Éléments d'évaluation :

Ponctualité TB B AB P M

Activité-efficacité TB B AB P M

Autorité et rayonnement TB B AB P M

Appréciation générale :

Fait à le,

Signature du chef d'établissement

C - RENOUELEMENT DE CONTRAT

AVIS FAVORABLE

SOUS CONDITION A détailler :.....

AVIS DÉFAVORABLE (rapport à joindre)

Date :

Signature du chef d'établissement

D - PRISE DE CONNAISSANCE DE L'INTÉRESSÉ(E)

Date :

Signature (précédée de
la mention : vu et pris connaissance)